

## Damas, la reconnaissance patrimoniale en question

*Carine Sabbagh\**

Le mandat français sur la Syrie, épisode tardif de la colonisation européenne, a commencé en 1920 et a duré vingt-six ans. Cependant, compte tenu des influences occidentales transmises par les Turcs à partir des *Tanzimat*<sup>1</sup>, il faut remonter au XIX<sup>e</sup> siècle pour rencontrer les premières formes modernes d'aménagement urbain à Damas. Nous nous intéressons ici au patrimoine architectural et urbain de Damas pour la période XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>, c'est-à-dire les réalisations ottomane, mandataire et celles réalisées après l'indépendance<sup>2</sup>. Le phénomène patrimonial, lui-même fortement lié aux périodes de dominations étrangères en Syrie, est considéré du triple point de vue de l'évolution de la législation, du concept et des pratiques, selon un plan chronologique.

### Tissus urbains et patrimoine à partir du XIX<sup>e</sup> siècle

Damas, cité araméenne, dont les traces dorment encore sous la ville, Damas la romaine, la byzantine : ces empreintes sont encore visibles, tout comme celles des périodes arabes successives et leur épilogue mamelouk. Ensuite, ce sont les sultans Ottomans qui conquièrent la région. Pendant plusieurs siècles, ils gouverneront depuis Istanbul, l'ancienne Constantinople. Damas réunit les pièces de ce puzzle d'histoires et les archéologues s'y exercent avec la conviction que la ville d'aujourd'hui en recouvre bien d'autres.

#### *Les bouleversements de la ville sous l'Empire ottoman*

Consacrer ces pages au patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles revient à observer Damas aujourd'hui, à connaître les étapes et les ruptures de sa construction (fig. 1) et à envisager son avenir.

---

\* Géographe, Chargée d'études à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07, carine.sabbagh@df.gouv.fr

1. Ce mouvement de réformes est inauguré par le Rescrit de Gülhane en 1839. Les premiers effets sont perceptibles à partir des années 1860 et la création de nouveaux lotissements.

2. La fin du mandat est proclamée en avril 1941 par le général Catroux, mais elle ne devient effective qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 17 avril 1946.

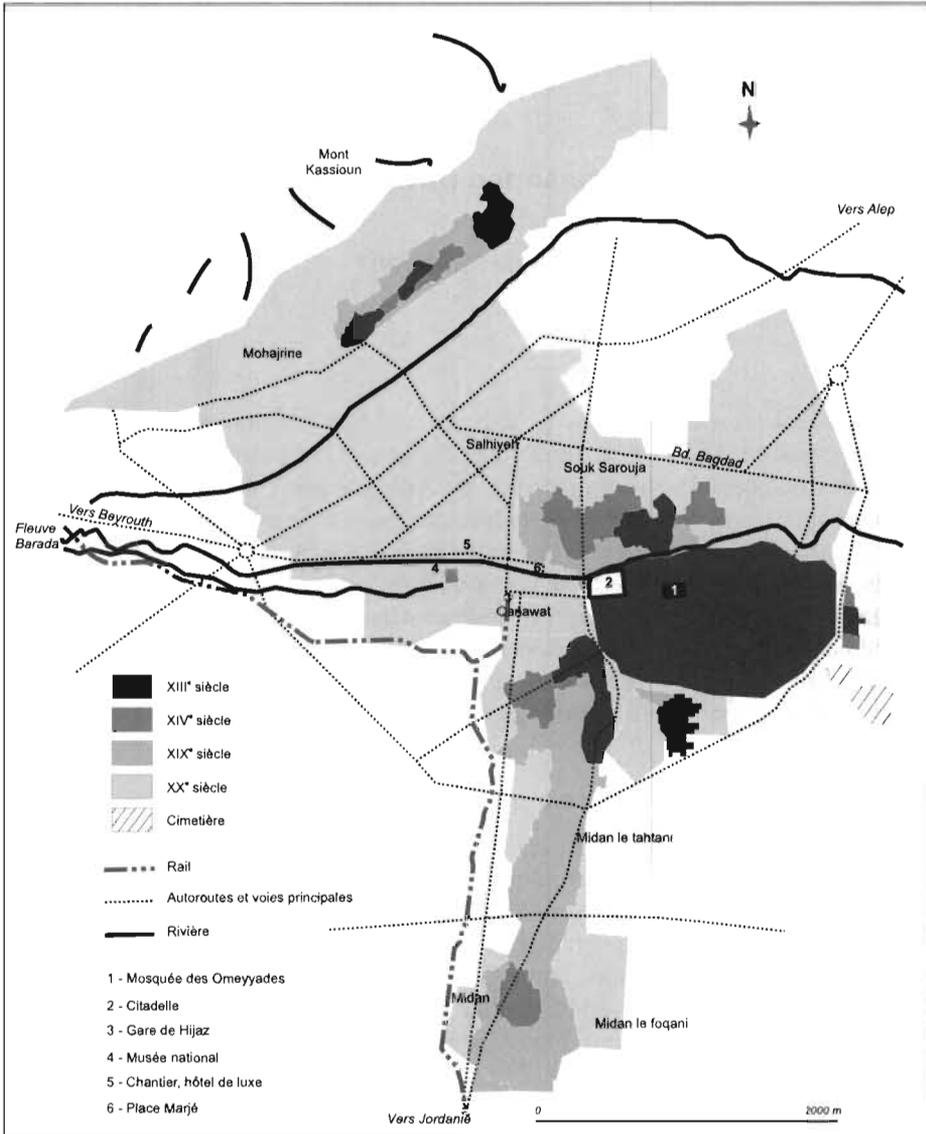


Fig. 1 : Périodes de construction de Damas

Cette ville, que l'on domine parfaitement des points de vue aménagés du mont Kassioun, s'est étendue, poursuivant des contours à la géographie imposée, débordant sur les flancs de la montagne dénudée au nord et à l'est, longeant la rivière Barada et repoussant les limites de l'oasis de la Ghouta et celles du désert voisin. Ces contraintes géographiques surmontées, l'histoire politique,

socio-économique et démographique a profondément bouleversé la ville depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Une première rupture a lieu avec la conquête égyptienne en 1832 : les décisions régulatrices d'Ibrahim Pacha (1832-1840) étaient influencées par les travaux des Français au Caire (1798-1805). Dès lors, un premier contact avec l'Occident se manifeste par l'apparition de nouvelles préoccupations telles que l'hygiène et la sécurité publique. C'est surtout à partir de 1860 qu'interviennent les opérations et les mutations urbaines les plus marquantes. La période des *Tanzimat* est marquée par des réformes tant économiques que politiques, introduites par de nombreuses lois promulguées par la Sublime Porte. Les principes d'aménagement urbain des réformateurs des *Tanzimat* se fondent sur l'élargissement des voies, l'orthogonalité des rues. Pendant que des élèves architectes vont se former à l'étranger, l'utilisation de matériaux comme la pierre et le fer prend de nouvelles formes.

Dans les villes du Levant comme à Damas, des réformes urbaines voient le jour : apparition des premières formes de lotissements – avec une organisation en plans orthogonaux comme à Mohajrin<sup>3</sup> (1896) – et des premiers règlements de construction et de voiries. Ces réformes, inspirées de l'Occident, illustrent la volonté des Ottomans, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, de moderniser les structures socio-économiques et les tissus urbains et d'asseoir une modernité ottomane face à la modernité occidentale conquérante.

L'expansion de Damas sous l'Empire ottoman se fait vers l'ouest de la ville ancienne, dans les quartiers Sarouja et Qanawat, et vers le sud, le long de la route du pèlerinage de La Mecque, dans le quartier du Midan. À partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'importants chantiers transforment la ville : débutent alors la construction d'une gare de chemin de fer et d'un bureau de poste et télégraphe, l'équipement en tramways, l'implantation de grands hôtels, de théâtres et de cafés, et l'ordonnancement des souks centraux. La gare du Hijaz (cahier photo, p. III), de style européen avec quelques éléments orientaux, a été dessinée par l'architecte espagnol Fernando de Aranda (1878-1969) : elle est inaugurée en 1917. Aranda<sup>4</sup> signe d'autres grands ouvrages à Damas comme l'immeuble Abîd (cahier photo, p. III), édifice moderne construit en 1906 sur la place Al-Marjé. Un autre architecte étranger se fait connaître : l'italien Raimondo d'Aronco qui travaille également à la cour du sultan et introduit l'Art nouveau. Il dessine la colonne du télégraphe (ligne Istanbul-La Mecque) et le sanctuaire de Saint-Jean dans la grande mosquée des Omeyyades.

Un centre-ville administratif est créé autour de la place Al-Marjé. S. Weber [Weber, 1999, p. 731] parle d'haussmannisation de l'architecture et des tracés. L'aménagement et la construction des souks centraux répondent à l'application de règlements ottomans (percements, élargissements, alignements), largement

3. Al-Mohajrin : « les émigrés ». Ce quartier, à flanc de montagne, l'un des premiers créé à partir de plans à îlots orthogonaux malgré l'escarpement du site, est dessiné par l'ingénieur français Paul Aubry. C'est un quartier d'habitation qui a accueilli dans un premier temps des populations musulmanes de Crète, puis l'aristocratie turque.

4. Fernando de Aranda est mort à Damas où il est enterré dans le cimetière musulman de Bab-al-Sagîr.

calqués sur ceux des Occidentaux et en particulier des Français. Là aussi, la comparaison avec les travaux du baron Haussmann à Paris a été faite. D'autres influences sont discutées, notamment concernant les toitures dans les souks, dont la structure métallique tend à se généraliser, et qui rappellerait l'architecture des galeries commerçantes européennes. Sur les façades des maisons, les *moucharabieh*s (sorte de grillages en bois, découpés, qui permettent de voir sans être vu depuis les fenêtres des maisons arabes) sont remplacés par des fenêtres et des balcons, d'inspiration européenne ou stambouliote. La tuile, déjà utilisée en France et en Europe, fait son apparition sur les toits de Damas.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1920, les lotissements se développent sur la rive gauche, au nord de la ville. De nombreux équipements sont construits, tels que des hôpitaux, dont des fondations privées italiennes (cahier photo, p. III), françaises et britanniques. Sur la rive droite se développent les activités administratives et commerciales, déjà existantes, à proximité de nouveaux quartiers résidentiels. Les années 1880 et 1900 marquent ainsi une étape dans la croissance urbaine de Damas et l'accroissement de la population [Friès, 2000, p. 45].

Lorsque débute le mandat français, Damas est en plein essor. De nouvelles formes d'aménagements urbains apparaissent et, durant les premiers temps du mandat, les Français vont s'inspirer et utiliser les dispositions et règlements ottomans déjà en place.

#### *Les mutations urbaines sous le mandat français*

La première décennie du mandat n'introduit pas de réelle rupture dans la fabrication de l'urbain<sup>5</sup>. Les années 1920 sont marquées par des préoccupations d'ordre politique concernant l'instauration du mandat. Il faut asseoir la domination coloniale et donc maîtriser la ville. Pourtant, la croissance urbaine, freinée durant la guerre, reprend à un rythme soutenu et les constructions se font souvent sans autorisation préalable.

Lorsqu'en octobre 1925, la révolte conduite par les Druzes atteint Damas et déstabilise l'autorité mandataire, le Palais Azem – où l'Institut français a élu domicile – est assiégé et brûlé par les insurgés qui se réfugient dans les faubourgs anciens, aussitôt bombardés par l'aviation française. Dès lors, l'aménagement de la ville est considéré comme un instrument utile au pouvoir tant civil que militaire. Les propositions de l'ingénieur français Lucien Vibert, qui défend l'idée d'un développement séparé et contrôlé de la ville moderne, sont reprises et un plan de voirie est envisagé.

Des boulevards sont à l'étude ainsi qu'une « ceinture de fer » le long de l'oasis de la Ghouta pour séparer Damas de la plaine qui abrite des nationalistes arabes. L'un des premiers grands boulevards à voir le jour est le boulevard de Bagdad. Sa réalisation ne fait pas l'unanimité à l'époque. Il a été tracé en 1924

5. Les types d'habitat et leur description ne seront pas développés ici. Lire David et Hubert [1982, p. 102-111].

avec un objectif politique et militaire : faciliter l'avancée des troupes françaises pour refouler les « révoltés ». De nouveaux règlements de construction et des ordonnances architecturales sont proposés, des immeubles dessinés, qui serviront à l'habitat ordinaire, notamment le long du boulevard de Bagdad et remplaceront la traditionnelle maison à cour. Ces constructions d'immeubles s'inspirent des cités-jardins françaises, même si les résultats sont peu semblables, contrecarrés par le contexte politico-social de l'époque.

Un « métissage réglementaire » [Friès, 2000, p. 114] est à l'œuvre au début des années 1930 qui tente de réguler les inadéquations entre les règlements de construction ottomans et les modèles d'urbanisme occidentaux.

Dès le début des années 1930, l'avènement de l'urbanisme français de l'entre-deux-guerres accélère le processus de modernisation de la ville. La publication d'un cadastre à l'occidentale en 1928 est le prélude du premier travail de planification urbaine. Un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Damas, signé Danger-Écochard et approuvé en 1937, prend en compte les effets de la croissance urbaine et s'organise autour d'une problématique d'agglomération en posant les limites du développement de la « ville-région » et en prévoyant l'aménagement de villages satellites. Danger vient de réaliser les plans d'Alep (1931) et de Beyrouth (1934). « À Damas, la démarche sera particulièrement soignée, au point d'apparaître exemplaire dans la méthodologie naissante de ce qu'on peut véritablement appeler une "analyse urbaine". » [Gaudin, 1992, p. 196] Les planificateurs prennent en considération l'histoire de Damas et opèrent des relevés architecturaux ainsi qu'une analyse des tissus anciens. Dans leur projet d'aménagement, les auteurs précisent que « des monuments que nous admirons contribuent à notre éducation et continueront à forcer l'intérêt des générations futures. Ils nous obligent au respect du passé et conditionneront aussi les tracés » [Danger, 1937, p. 150]. Les principes d'embellissement, axialité, hiérarchie des espaces, symétrie, seront mis en œuvre dans les constructions des années 1930 à 1950. Le plan ne prévoit que quelques interventions dans la ville *intra-muros*.

La stratégie d'extension s'organise suivant plusieurs axes vers la montagne, au nord, à partir du Musée national, tandis que des espaces verts et des jardins publics sont préservés ou créés. Ce plan directeur et les opérations d'aménagement et de construction qui lui ont succédé constituent aujourd'hui un pôle important d'activités dans le centre-ville de Damas.

En 1925, Alice Pouleau, alors journaliste à Damas, écrivait « Attention, votre ville ne sera plus votre ville »<sup>6</sup>. Pourtant, aujourd'hui, il semble que l'empreinte durable des planificateurs et architectes du Mandat représente un patrimoine « partagé » entre les deux rives de la Méditerranée<sup>7</sup> : elle associe des techniques,

6. Alice Pouleau, « A Damas sous les bombes », *Journal d'une française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Yvelot, Bretteville Frères, s.d.

7. La notion de patrimoine « partagé » est développée par un programme euroméditerranéen sur la connaissance et la reconnaissance de l'architecture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Méditerranée : [www.patrimoinespartages.org](http://www.patrimoinespartages.org).

un savoir-faire, des cultures professionnelles, des types d'aménagement, d'architecture ou des modèles artistiques de l'Occident et de l'Orient.

### **La notion de patrimoine en Syrie : une construction coloniale**

L'ensemble des textes régissant les objets et lieux du patrimoine syrien mérite une lecture rapide. Les compétences liées à la protection du patrimoine relèvent du service des Antiquités, mis en place au début de l'exercice mandataire dans les territoires du Levant, lui-même sous la coupe du ministère de la Culture.

Le concept de patrimoine apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les Ottomans prennent conscience de la valeur des biens culturels et de la nécessité de les protéger. Les activités de recherches archéologiques, déjà en cours au XIX<sup>e</sup> siècle, sont souvent menées par les missions étrangères et le plus souvent européennes : elles participent à des découvertes importantes. Les Ottomans, conscients de leur patrimoine, veulent alors le protéger. Une première loi de 1889, remaniée en 1906<sup>8</sup>, attribue à l'Empire la propriété de « tous monuments et objets, mobiliers ou immobiliers, de quelque nature qu'ils soient [...] dans le domaine public ou privé de l'État et dans les biens des particuliers ou des communautés... » (art. 4). Une Direction générale des Musées impériaux, basée à Constantinople, est chargée de gérer les antiquités dans tout l'empire. Toutes les découvertes sont envoyées à Constantinople et certaines sont données comme cadeau, au bon vouloir du sultan [Gelin, 2002, p. 25]. De nombreuses pièces ont ainsi quitté le Levant pendant que des fouilles clandestines, encouragées par la distribution de primes à la découverte (art. 9), alimentent le trafic d'œuvres d'art. Au même moment, des monuments sont détruits pour permettre l'édification de nouveaux bâtiments administratifs.

Au début du mandat, une réglementation est donc à mettre en place rapidement, qui réponde à la demande du Pacte de la Société des nations du 24 juillet 1922 (art. 14). La nouvelle réglementation concerne, au départ, presque exclusivement les monuments antérieurs à la période islamique et exclut les constructions ottomanes. Les Français créent le premier service des Antiquités en Syrie et au Liban, dont le siège administratif est à Beyrouth. Dès les débuts du fonctionnement de ce service, d'importants efforts sont réalisés pour faire connaître les activités de la puissance mandataire dans la mise en valeur du patrimoine de la région. La nouvelle revue *Syria, Revue d'art oriental et d'archéologie* publie l'avancée des travaux du service. Des actions d'information et de publicité sont menées auprès du grand public en France, pour diffuser la grandeur du patrimoine,

8. La loi prévoit d'exproprier le propriétaire d'un terrain, s'il convient de rattacher au domaine de l'État le monument ou l'objet antique découvert. Une indemnité lui sera versée. (art. 7). La loi autorise « les corps savants [...] à entreprendre des sondages, recherches et fouilles [...] Dans ce cas, il leur sera délivré des permis... » (art. 10). « Toutes les antiquités qui seront mises au jour appartiennent à l'État et seront déposées dans les Musées impériaux » (art. 16). La loi interdit la vente et le commerce des objets antiques sans autorisation préalable. (art. 26). « L'exportation à l'étranger des objets antiques découverts dans l'Empire ottoman est prohibée » (art. 27).

attirer des touristes et récolter des fonds. Ainsi, une mobilisation de supports matériels et symboliques, nécessaire à la valorisation patrimoniale, est déjà de mise.

Les États participent au fonctionnement du service : ils assument la charge financière, même si les postes sont toujours sous la responsabilité française. En 1922, l'Institut français d'archéologie et d'art musulman ouvre ses portes, puis devient en 1930 l'Institut français de Damas, et enfin l'Institut français d'études arabes de Damas (IFEAD) en 1947<sup>9</sup>. Les musées sont réorganisés et d'autres sont créés. En 1936, est inauguré le musée national de Damas, dont la première tranche est construite sous la direction des architectes Michel Écochard et Henry Pearson. Dès 1934, Écochard est chargé de créer le service de l'Urbanisme de l'État de Syrie. Ce service intervient dans la mise en valeur des monuments historiques pour le compte du service des Antiquités. Aidé par J. Sauvaget et F. Anus, il entreprend alors des travaux de restauration et de dégagements dans la vieille ville. S. Valter suggère « qu'Écochard est sinon l'inventeur de la notion de patrimoine en Syrie, du moins l'un de ses meilleurs concepteurs » [Valter, 2002, p. 266]. Pendant la période mandataire, ses réalisations<sup>10</sup>, contestées pour certaines, obéissent au rôle prépondérant du service des Antiquités qui privilégie alors les actions de mise en valeur et de protection des monuments historiques sur celles de contrôle du développement de la ville.

En 1933, un arrêté intègre dans le patrimoine protégé, les objets et les monuments antérieurs à 1700. Le service des Antiquités, avec le soutien des arabisants de l'Institut français de Damas, établit un inventaire général des monuments historiques, qui aboutit à des classements et à des opérations de restauration et de dégagement. Tout plan d'embellissement ou d'extension des villes doit désormais être validé par le service des Antiquités.

La France a mis en place une administration qui fonctionne, à peu de choses près, comme celle d'aujourd'hui, des musées et des textes législatifs qui protègent les lieux et la mémoire du pays. Le transfert des pouvoirs de la France à la Syrie est réalisé dès 1944 mais la France continue à exercer des missions de fouilles et à jouer un rôle dans les décisions d'aménagement, d'urbanisme et de protection du patrimoine syrien. Un premier directeur syrien du service des Antiquités est nommé en 1947.

Les pouvoirs, les devoirs et les fonctions de la Direction Générale des Antiquités et des Musées de Syrie (DGAMS) ont été revalorisés par un décret datant de 1963 qui a, par ailleurs, affirmé la nécessité de protéger les monuments et leur environnement immédiat. Cinq autres décrets entre 1969 et 1977 ont amélioré les précédents règlements. Le patrimoine comme concept, n'est plus confiné aux « monuments » mais englobe des parties entières de la ville. Aucun

9. Depuis 2003, l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) regroupe les instituts de Damas, Beyrouth et Amman. Son siège est à Damas.

10. Écochard participera à de nombreux travaux d'aménagement et d'urbanisme à Damas jusque dans les années 1970.

édifice ne peut être détruit, altéré ou construit sans la permission des autorités. Ce qui est nouveau, c'est que cette décision couvre également les bâtiments récents inclus dans la zone protégée.

La notion de patrimoine en Syrie est ainsi construite historiquement et culturellement. On peut se demander, à ce niveau de notre réflexion, quelles seront les adaptations proprement syriennes de la notion de patrimoine et dans quelle mesure le cadre historique du domaine patrimonial à Damas pourrait être étendu aux formes plus contemporaines de l'architecture.

### **Damas aujourd'hui : aménagements urbains complexes, développement économique et spéculation foncière**

Dans les années 1950, la croissance urbaine est forte, liée à l'exode rural et à l'installation de réfugiés palestiniens arrivés en 1947 et 1948. La ville s'étend et, de nouveau, la municipalité fait appel à Écochard pour réaliser un plan d'aménagement. Dans le but d'adapter les quartiers anciens aux contraintes de la ville moderne, il propose des opérations de dégagements dans la vieille ville et envisage de mettre en valeur la citadelle médiévale de Saladin, en rasant une partie du souk Hamidiyye qui jouxte la citadelle. Ce projet extrêmement controversé est rejeté malgré l'ambition de l'État syrien de moderniser l'image de la ville. Les raisons invoquées tiennent à la mémoire du lieu : le souk, couvert d'une structure métallique, est un lieu de vie à l'ambiance étonnante, chargé d'émotions : il concentre des activités artisanales multiples et un nombre incalculable de petits commerces. Il sera donc maintenu.

Les années 1960-1970 ont profondément transformé la morphologie de la ville : de grandes artères sont tracées, des hôtels de luxe s'implantent, comme le Méridien ou le Sheraton. Le plan directeur d'Écochard, publié en 1968, ne fut mis en application que de façon limitée. Il prévoyait de protéger de l'urbanisation l'oasis de la Ghouta, véritable poumon de Damas. La priorité était donnée à l'amélioration de la circulation et des transports. L'accès automobile aux sites et monuments historiques devait être rendu possible par de grandes percées et le dégagement des monuments. Écochard a essayé d'appliquer à Damas les « recettes » haussmanniennes. Même si ce n'est plus envisageable aujourd'hui, cela représentait la mentalité et les modes d'interventions architecturales et esthétiques de l'époque. Le plan d'aménagement d'Écochard représente bien une vision de la ville arabe et orientale de cette époque-là. La conclusion de la thèse de Jean Sauvaget sur Alep défendait l'idée que la ville islamique médiévale <sup>11</sup> était en régression par rapport à la ville hellénistique, caractérisée par son plan régulier. Pour les planificateurs et aménageurs occidentaux, il fallait donc valoriser les traces de l'époque classique, ce que Danger et Écochard ont voulu réaliser, en proposant des opérations de dégagement à proximité des sites antiques.

11. La ville islamique médiévale a parfois été qualifiée d'« urbanisme de désordre ». André Raymond a expliqué plus tard ce que signifiaient ordre et désordre dans la ville arabo-musulmane.

Écochard est vu à la fois comme un restaurateur et comme un destructeur. Il est intéressant de regarder le plan d'Écochard autour de la grande mosquée. C'est lui le premier qui, dans les années 1930, a proposé de dégager les bâtiments tout autour de la grande mosquée et d'ouvrir des artères pour mettre en valeur les rues de l'époque classique. Même si ses projets n'ont pas été soutenus à l'époque, il convient de souligner que la mosquée des Omeyyades a finalement été dégagée dans les années 1990.

Actuellement, à Damas, plusieurs projets d'aménagement urbain sont à l'étude<sup>12</sup>, à l'instar de la rénovation du périmètre de la gare du Hijaz qui a fait l'objet de débats. Cette gare a une grande présence urbaine, centrale, là où les densités sont fortes, le long de l'avenue Al-Nasser. Actuellement, les voyageurs qui arrivent doivent prendre le taxi ou les transports en commun et un trafic dense engorge le centre-ville. Pour faciliter la circulation, il aurait été plus facile de la démolir. Or, le bâtiment est classé. En février 2004, dans le hall de cette gare, des maquettes du projet étaient exposées : le projet comporte huit lignes souterraines qui relieraient la gare de Kidam, en périphérie de Damas, à la gare du Hijaz tout autour de laquelle seraient construites des galeries commerciales, une tour de bureau ainsi qu'un hôtel de luxe. Un débat a eu lieu sur les problèmes de circulation automobile. Le projet de desserte par le rail réduirait sensiblement l'afflux de véhicules dans le secteur. Certains habitants du quartier craignent cependant de subir les nuisances de ce nouveau pôle d'activités. Pourtant, les quartiers alentours pourraient bénéficier de plans d'assainissement et d'un regain d'activités économiques et commerciales.

En face du Musée national, un hôtel de luxe est en construction (cahier photos, p. IV). Ce bâtiment en chantier, colossal, sera entouré de galeries commerciales. Le projet a été controversé et critiqué, en particulier dans la presse. D'une part, le quartier ancien préexistant a été rasé très rapidement. Or, à cet emplacement, il y avait un tombeau et le mausolée était situé dans un grand jardin. L'entrée historique de ce mausolée a été détruite et cette décision a été prise sans concertation. D'autre part, cette construction ne respecte pas les lois urbanistiques concernant la hauteur des bâtiments, l'emprise au sol, etc. Le projet a même été jugé dangereux car le chantier repose sur le cours de la rivière du Barada et le poids du complexe hôtelier semble excessif. Là encore, les enjeux économiques ont eu raison et ce, d'autant plus que le bailleur principal est le prince saoudien Talal. Le gouvernement syrien participe quant à lui à hauteur de 17 %.

Un nouveau plan directeur de Damas a été publié en 2003. Il a été exposé au public pour recueillir les réactions. C'est le troisième plan de la ville et c'est le premier à être effectué par les Syriens. Les zones *extra-muros* anciennes y sont délimitées et il est précisé que ce sont des zones à haute importance historique et

12. L'aménagement de la vaste zone de la foire internationale, qui a déménagé récemment sur la route de l'aéroport, fait l'objet de projets urbanistiques : l'aménagement de jardins et d'un parc écologique a été proposé afin de créer dans cette zone un nouveau poumon vert. Les bâtiments qui occupent encore ces espaces n'ont aucune valeur patrimoniale.

que leur protection est remise entre les mains des responsables. Mais, sont aussi prévus les tracés de routes, d'axes de passages à proximité de ces secteurs. Or, l'échelle de cette carte ne permet pas de faire des vérifications à la parcelle près et de confirmer avec exactitude l'emplacement des tracés prévus. Des propositions ont été faites au gouvernorat pour la protection des secteurs anciens, émanant de l'Atelier du Vieux Damas, avec le soutien de l'École d'architecture de Belleville (Paris).

Les opérations d'urbanisme, parfois orientées par des planificateurs soucieux d'adéquation ou d'équilibres urbains, le sont également par des enjeux politico-économiques ou politico-symboliques. Les Ottomans, les Français et les Syriens y ont eu recours par le passé, parfois dans l'objectif de mettre en valeur l'histoire du pays, d'autres fois pour glorifier des héros du passé, comme Saladin. Aujourd'hui, les désirs de modernité nourrissent parfois des projets gigantesques d'aménagement urbain sans garantie de protection du patrimoine. La spéculation foncière se conjugue avec un besoin essentiel en Syrie d'accueillir des investisseurs : cet appel d'air, à l'heure où la position régionale et internationale du pays est délicate, est perçu comme vital. Pour autant, peut-on craindre que la ville soit dénaturée. Compte tenu des efforts réalisés autour du phénomène relativement récent de patrimonialisation, il convient d'espérer qu'une prise de conscience relative aux objets et aux lieux de la mémoire puisse permettre un juste équilibre entre identités urbaines, modernité et arabité. En revanche, la question de l'adéquation des formes anciennes et de la modernité urbaine mériterait d'être finement étudiée par les urbanistes pour rendre son harmonie au paysage urbain qui donne parfois aujourd'hui une forte impression de disparité.

### **Les implications des acteurs extérieurs et le patrimoine à conserver**

Au cours des dernières décennies, des périmètres urbains datant du XIX<sup>e</sup> siècle ont été protégés, au terme d'une lutte permanente pour la valorisation patrimoniale.

L'Institut français du Proche-Orient (IFPO, anciennement IFEAD) participe à la connaissance et la reconnaissance des tissus urbains anciens : l'Atelier du vieux Damas exécute des travaux depuis les années 1930, dans le cadre d'une coopération avec la DGAMS, dans le but de sauvegarder des secteurs historiques localisés hors les murs. L'actuelle responsable de l'Atelier insiste sur la nécessité de protéger des secteurs, alors que la DGAMS s'intéresse plus spécifiquement aux monuments historiques. Les secteurs de recherche concernent essentiellement les faubourgs qui datent de l'époque mamelouke jusqu'à la fin de la période ottomane, au moment des tanzimat. Mais le patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles intéresse également l'Institut. En 2004, un projet de recherche s'intéresse d'ailleurs au quartier de Chaalane<sup>13</sup>, que l'on peut considérer comme

13. Pendant le mandat, c'était le quartier d'habitation des officiers, au service de la délégation française. Une famille de Bédouins d'une grande tribu, la famille Chalaane, s'y était installée. À l'époque, les Bédouins avaient des campements autour des villes mais le prince, le chef de tribu, avait aussi sa résidence en ville. Les forces d'occupation françaises ou anglaises dans la région ont souvent utilisé ces Bédouins pour servir leurs intérêts.

le centre nouveau de la ville de Damas. Ce quartier date de la toute fin de l'époque ottomane, avec l'axe de Salhiyeh et des maisons de la fin du XIX<sup>e</sup> (photo 1), plus les quartiers avoisinants (voir cahier photo). Une mise en perspective historique devrait être accompagnée d'une recherche sur la mémoire des habitants et sur l'évolution économique de ce quartier. Chaalane, composé essentiellement de résidences modestes et moyennes avec quelques services (artisanat, chaussure, couture), s'est transformé à un rythme soutenu depuis vingt ans. Aujourd'hui, les rez-de-chaussée des maisons sont tous occupés par des commerces.

L'IFPO travaille en collaboration avec l'Atelier Damas de l'École d'architecture de Versailles et de Paris-Belleville (créé en 1992). Les architectes s'intéressent particulièrement à confronter les tissus et structures anciens avec les nouveaux processus d'aménagement et de constructions, en particulier dans les faubourgs. Chaque année, des études de quartier menant à des relevés précis, conduisent à réactualiser le cadastre de 1930<sup>14</sup> : nouveaux tracés, percées, prolongement d'impasses, ruines, bâtiments anciens en bon état de conservation, bâtiments neufs, terrains libres... sont recensés. Ces travaux aboutissent à des propositions d'aménagement permettant de ménager l'ancien et le nouveau : autant d'alternatives au développement actuel qui conduit à la ruine des structures anciennes. Les architectes ne défendent pas l'idée d'une sauvegarde à l'identique des quartiers anciens. Ils



*Photo 1 : Quartier de Salhiyeh.*

14. Ce cadastre réalisé pendant le Mandat reste un outil de travail précieux.

revendiquent, en revanche, que ces quartiers demeurent des quartiers d'habitation car « dans une ville moderne, c'est une qualité importante d'avoir des quartiers protégés »<sup>15</sup>. La difficulté majeure demeure cependant la recherche de fonds.

D'autres centres de recherche, notamment allemand (l'Institut Goethe), participent à la production de connaissances et d'outils de travail pour éclairer des procédures de classement, de protection ou de restauration. Ces activités sont autant de moyens pour les partenaires européens et américains, qui souhaitent intervenir, d'entrer dans le pays : « Sous ce couvert culturel, il y a des intérêts et des enjeux assez importants »<sup>16</sup>.

Parmi les projets européens, le programme Hercomanes<sup>17</sup> de protection et de conservation du patrimoine des villes du Caire et d'Alep, a abouti à la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) du patrimoine dans le quartier Azizéya, à Alep. L'objectif était de définir une nouvelle méthode d'inventaire et de proposer un système de gestion devant s'appliquer aux espaces, quartiers et villes ayant les mêmes caractéristiques. Ce patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui était, avant le lancement de cette recherche, peu connu et partiellement en ruine, commence à être considéré<sup>18</sup>. Un autre programme est en cours et concerne neuf pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Syrie et Tunisie). L'action est conduite par le laboratoire URBAMA de l'Université de Tours (Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe) et le programme s'intitule : « Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles en Méditerranée ». Enfin, l'UNESCO s'intéresse au patrimoine syrien depuis les années 1950. Mais, ce n'est qu'à partir de 1979, à la demande des autorités syriennes, que la ville intra-muros fut inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Depuis quelques années déjà, des actions locales avaient été menées pour une reconnaissance et une mise en valeur de la vieille ville<sup>19</sup>. L'UNESCO s'intéresse à des secteurs, non pas à des bâtiments

15. Entretien réalisé avec Yves Roujon, architecte, Atelier Damas de l'École d'architecture de Paris-Belleville. Paris, janvier 2004.

16. Entretien réalisé avec Sarab Atassi, chercheuse à l'IFPO, responsable de l'Atelier du vieux Damas. Damas, février 2004.

17. Hercomanes : *Heritage conservation and management in Egypt and Syria*. Partenaires du projet : Département d'architecture de la Faculté polytechnique du Caire, Département d'architecture de la Faculté polytechnique d'Alep, Institut universitaire d'architecture de Venise, Unité mixte de recherche du GREMMO et de l'Université de Lyon-II Lumière. Responsable : Galila El Kadi (IRD, Le Caire). Site web : [www.hercomanes.com](http://www.hercomanes.com)

18. Dans le cadre du projet Hercomanes, le conseil municipal de la ville d'Alep a adopté le système de gestion défini à l'issue du projet et a promulgué deux décisions municipales (numéros 41-42 du 31/3/2004 concernant la protection des bâtiments et des zones de la période de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles).

19. L'Association des Amis de Damas, composée d'architectes, de professeurs, de peintres, d'écrivains et de ministres... est créée en 1975. En 1976, la Direction générale des Antiquités et des musées instaure une Direction locale de la vieille ville de Damas chargée de délivrer les permis de construction, de démolition et de restauration. En 1977, la Commission internationale pour la sauvegarde de la vieille ville de Damas, à laquelle participent les directeurs des instituts de recherche français et allemands, est fondée. Enfin, en 1986, une sous-municipalité de Damas pour la vieille ville ainsi qu'un centre de documentation technique pour l'architecture et l'urbanisme (le *Maktab Anbar*) sont ouverts.

isolés, et exerce essentiellement un devoir moral<sup>20</sup>. Mais les recommandations n'ont pas d'effet de loi et de règlements. Il s'agit d'une reconnaissance : l'UNESCO a vocation à protéger le patrimoine mais pas à aider au développement touristique. Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de Sarouja, elle exerce un rôle de conseil, suite à une demande d'assistance de la DGAMS. Un atelier de travail s'est d'ailleurs tenu à Damas en juin 2004, réunissant des représentants des ministères de la Culture, du Tourisme, du Gouvernorat de Damas, de la DGAMS et de l'UNESCO.

À l'échelle d'un quartier, Sarouja (photo 2) qui vient d'être classé, on perçoit les enjeux et les obstacles de la protection. La décision de protéger Sarouja est intervenue en 2003. Ce quartier représentait un cas dans l'aménagement de Damas car il est très proche du centre ville. Auparavant, on l'appelait le « petit Istanbul », c'était un quartier résidentiel important développé durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle où s'associent aujourd'hui aux bâtiments anciens, des constructions ponctuelles plus récentes. Il s'est beaucoup dégradé ces trente dernières années. Non pas seulement naturellement, mais aussi parce que certains propriétaires ont volontairement laissé leur maison se détériorer, espérant que l'état d'abandon et de ruine provoquerait la démolition du bâtiment et la reconstruction, par la suite, d'immeubles neufs à étages. Pourquoi restaurer une maison ancienne sur un étage alors qu'on espère pouvoir construire un immeuble sur plusieurs étages ?

Il y a toujours eu un front d'opposition entre les promoteurs et les défenseurs du patrimoine. La Direction des Antiquités ne donnant pas de permission de reconstruction, le quartier était *de facto* protégé. Mais un flou juridique, concernant les lotissements et le statut des propriétaires, a empêché toute action. Le fait de classer ce quartier donne la certitude aux populations que l'argent investi pour restaurer leur bien sera rentable. Ainsi, à Qanawat, classé depuis plus longtemps, des investissements ont été réalisés dans la restauration et l'équipement du quartier et de nouvelles activités se sont déployées. À Sarouja, le débat actuel concerne sa revalorisation. Comment redonner une vocation au quartier ? L'État n'a pas les moyens d'investir seul. Le ministère du Tourisme semble être le plus motivé, mais le tourisme ne règlera pas tout. Plusieurs options sont évoquées : développer l'habitat, à travers l'octroi de prêts du gouvernement aux habitants pour qu'ils restaurent leurs maisons : appuyer un phénomène de gentrification, des artistes, des intellectuels... pourraient réinvestir le quartier et restaurer à leurs frais. Quoi qu'il en soit, les investissements seront rentables car le secteur est très proche du centre-ville.

Enfin, il faut signaler que la municipalité peut demander au ministère des *Waqf*, chargé de la gestion des monuments religieux, l'autorisation de détruire une mosquée pour construire un gratte-ciel. En contrepartie, elle propose la construction d'une nouvelle mosquée dans un autre lieu. La politique du ministère des *Waqf* étant plutôt de rénover ou d'enrichir, le maintien du patrimoine religieux dont, il est vrai, les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles n'ont pas le monopole, n'est donc pas assuré.

20. Entretien réalisé avec Samir Abdulac, consultant UNESCO pour la Syrie. Damas, février 2004.



*Photo 2 : Ruelle dans le quartier Souk Sarouja  
© Photo by [www.myham.com/Damas](http://www.myham.com/Damas), 2003.*

La décision de classer ou de protéger revient en fin de compte aux autorités syriennes. On peut alors se demander quelles sont les difficultés rencontrées ? Ou encore, quelle peut être la perception locale des lieux protégés et en quoi la participation de la société civile s'avère utile ?

### **Perceptions, limites et participations : la lente prise en compte du patrimoine récent**

Hormis les questions d'ordre financier, les difficultés de la législation freinent les dispositifs de protection. Que classer, par exemple ? Cette question en amène d'autres : doit-on associer les habitants aux questions patrimoniales et comment est perçu le patrimoine architectural des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ? Enfin, quels enjeux, demain, et quelles perspectives pour la prise en compte de ce patrimoine à Damas ?

La législation en cours, modifiée en 1963, s'intéresse aux bâtiments dont la construction est antérieure à deux cents ans. Mais il y a de plus en plus d'exceptions : si le bâtiment a une valeur historique, esthétique, liée à la mémoire ou bien s'il représente un style particulier, il peut être classé. Le service des Antiquités peut interdire la démolition, sous couvert du ministère de la Culture, dont il dépend. En ce qui concerne les constructions récentes, qui sont souvent des bâtiments d'habitation, la législation ne se prononce pas. La plupart d'entre eux ne méritent pas d'être classés Monuments historiques et pourtant, on leur reconnaît une valeur patrimoniale. Il faut modifier les textes de la Constitution, ce qui ne représente pas une entreprise facile dans un pays à parti unique, mais n'est pas impossible, Sarouja ayant tout récemment été classé par décret. Dans ce quartier, la loi sur les lotissements a montré ses limites et une réflexion est menée pour arriver à des propositions de changement. Quant à la loi de 1948 sur le logement protégeant les locataires, elle a été modifiée il y a quelques mois. Les propriétaires ne tiraient en effet plus aucun profit de leur bien : ils ne pouvaient ni le vendre ni en augmenter le loyer. Certains locataires, qui payaient des sommes annuelles dérisoires par rapport aux prix du marché, investissaient dans l'achat d'un bien alors que leurs propriétaires, eux-mêmes, n'en avaient pas les moyens.

Le classement des bâtiments de l'époque du mandat pose un problème théorique. Par exemple, la place de l'Étoile (une terminologie datant de l'époque du mandat), a été construite à partir des années 1930 et les bâtiments alentour forment un ensemble. L'un d'entre eux, de deux étages, appartenant à une riche famille damascène, a été vendu. Et tandis que les acheteurs voulaient le détruire pour construire un immeuble plus haut, le ministère de la Culture leur a refusé la permission. Par la suite, ce bâtiment a dû être classé. Il est impossible cependant de classer tous les bâtiments des années 1930 et 1940.

Un autre exemple est le maintien ou non, dans le Palais Azem, d'une construction d'Écochard qui abrite aujourd'hui des bureaux (cahier photo, p. IV). Le bâtiment, souvent comparé à ceux réalisés par Le Corbusier, est en béton avec des colonnes très fines. Il est fragile dans sa structure et nécessiterait une intervention. La Direction des Antiquités s'est donc posée la question de son maintien. A-t-il en effet une valeur de témoignage ? D'un côté, ses défenseurs estiment que le bâtiment a une valeur historique, voire esthétique, et qu'il participe à une réflexion plus globale, en particulier en France, sur le patrimoine mandataire ou colonial et sur la restauration de ce type de bâtiments. De l'autre, les détracteurs considèrent

que ce bâtiment, dès sa construction, était une erreur. C'est « une faute architecturale » au sein d'un ensemble bâti d'une grande valeur patrimoniale, historique et touristique. Fin 2004, aucune décision n'a été prise.

D'une manière générale, il y a un problème de diagnostic des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre : il manque une évaluation de l'état du bâti et des compétences nécessaires à la mise en valeur. Les personnes formées à la restauration et à la protection du patrimoine font cruellement défaut et les services doivent régulièrement demander une assistance technique étrangère. Cependant, de nouvelles compétences émergent en Syrie. Ainsi, en 2000, le vice-ministre de la culture<sup>21</sup> cherchait une collaboration entre les ministères français et syrien de la Culture dans le domaine de la restauration du patrimoine. Cela a abouti à la création d'un diplôme supérieur de restauration à Damas, issu de l'École d'architecture de Chaillot (France). Abdel Razzaq Moaz souhaite également élargir l'offre de formation et créer à Alep un diplôme de préservation du patrimoine, en coopération avec l'Italie.

Si les textes sont perfectibles et si des compétences émergent sur le territoire syrien, il n'en reste pas moins que la société civile doit être sollicitée. Il s'agit de motiver la participation dans un pays où, pendant des années, seule une minorité avait accès au débat politique et où les habitants de Damas ne prenaient plus part à la vie politique de leur pays.

Au-delà de la restauration, la prise de conscience et l'évolution des besoins d'équipements des quartiers, de salubrité, etc. peuvent motiver des démarches créatives et participatives. Lorsqu'il y a des réunions dans des sites patrimoniaux, comme il y en a eu à Sarouja, les citoyens se déplacent et participent au débat.

L'intérêt pour le patrimoine n'est pas chose acquise à Damas. Il faut le développer par l'information et la communication sur ce qui compose l'espace vécu des damascènes. La société est diversement sensible au patrimoine et à l'image qu'il véhicule. Or, le processus de patrimonialisation ne peut aboutir à une réelle prise en charge du patrimoine et à une volonté de lui donner une « seconde vie » que si la population est consciente de ce que l'on veut défendre ou protéger. L'effet de conscience, né d'une référence identitaire ou de la reconnaissance d'une valeur, qu'elle soit esthétique, architecturale, culturelle, historique ou plus communément pratique, est un préalable à la prise de décision. Cela passe par différents canaux d'information, médiatique, associatif, familial, etc. De plus, comme le dit Beyhum : « le patrimoine est un concept paradoxal quand il est transmis et transposé par une puissance coloniale dans un pays occupé, colonisé : il peut y avoir un antagonisme profond entre le patrimoine reconnu et valorisé par la puissance coloniale et un patrimoine de résistance identitaire, qui peut lui-même occulter une partie d'un patrimoine vécu, peu conscientisé, naturellement hérité du passé. » [Beyhum *et alii*, 1998]

21. Entretien avec Abdel Razzaq Moaz. Damas, Ministère de la Culture, février 2004.

Pourquoi défendre et protéger un patrimoine qui a été conçu et planifié pendant des périodes de domination ? Comment la population s'identifie-t-elle au patrimoine national ?

Il s'agit alors de capter la réceptivité des Syrien(ne)s. D'une part, globalement, on constate une méconnaissance du patrimoine de la part de personnes qui revendiquent avant tout de meilleures conditions de vie. Or, la condition fondamentale pour protéger un patrimoine est sa reconnaissance par la société civile. Le patrimoine syrien n'est apprécié et contemplé que par une minorité composée de touristes étrangers et d'une rare *intelligentsia*. D'autre part, le patrimoine de la période mandataire est encore relativement méconnu, mis à part le Parlement (signé Aranda) ou le Musée national. À ce jour, rares sont les recherches qui se sont centrées sur la période.

Cependant, ce patrimoine contemporain est intégré dans les parcours quotidiens et le mode de vie. Compte tenu de l'histoire, même si la période mandataire reste marquée par des événements douloureux, il apparaît que les bonnes relations franco-syriennes actuelles priment sur le ressenti des damascènes à l'égard de la France. L'héritage des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et précisément le patrimoine mandataire, est-il accepté et intégré au patrimoine national syrien ? Les autorités compétentes sont unanimes : c'est un patrimoine syrien ; c'est l'architecture des années trente. C'est une étape de l'évolution de la ville qu'il était délicat d'aborder naguère parce que la période du mandat véhiculait une image négative. Mais on commence à réécrire cette histoire avec plus de distance et l'évolution de la ville est ressentie comme l'un des aspects positifs du mandat : « il faut finalement tourner la page du mandat historique et voir l'intérêt des résultats dont on bénéficie aujourd'hui. Par exemple, le cadastre sur la ville ancienne est tellement bon qu'on l'utilise encore. Je ne fais pas la différence entre ces périodes. Je ne parle même pas du Damas du mandat, je parle de Damas jusqu'en 1950. Dans quelques années on s'intéressera aux bâtiments des années 1960 ». <sup>22</sup> Mais le débat existe et c'est important. Parler de « patrimoine colonial », et plus précisément de « patrimoine mandataire » en Syrie pourrait laisser entendre « patrimoine français ». Or, à Damas, ce discours ne plaît évidemment pas. En revanche, l'intérêt de l'ancienne puissance mandataire pour la mise en valeur et la restauration de ce patrimoine est bien accueilli.

L'apparition de la notion de patrimoine est intimement liée aux travaux d'exploration d'Européens, fascinés par l'Antiquité mais critiques à l'égard des vestiges arabes et islamiques. L'élargissement de ce concept – importé – aux périodes contemporaines peut être envisagé, dès lors que les autorités syriennes en saisisent les enjeux. La muséification, telle qu'elle s'est développée, en Syrie et ailleurs, ne doit pas faire oublier que la protection du patrimoine se manifeste également par sa fonction mémorielle dans des quartiers où la société s'épanouit, a grandi et se souvient. Une demande sociale, accompagnée d'une extension de la notion de patrimoine à d'autres sphères, celles de l'art, de l'architecture ou

22. Entretien réalisé avec Sarab Atassi. *ibid.*

des tissus urbains... conduit à dépasser l'outil idéologique ou muséal. L'inflation patrimoniale, relativement récente, a conduit à la protection de bâtiments de l'époque mandataire. Mais ce processus ne résulte pas encore d'une politique de protection fine et globale. Les enjeux d'une telle politique sont étroitement liés à l'exploitation touristique en Syrie et à la volonté de protéger un cadre de vie.

### BIBLIOGRAPHIE

- ABDULAC S. [1982], « Damas : les années Écochard (1932-1982) », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 32-42.
- ABDULAC S. [2003], « Patrimoine et architectures d'Orient », *Architectures et villes d'Orient (1850-1950)*, Qantara, n° 48, IMA, p. 30-35.
- BEYHUM N., DAVID J.-C., LOMBARD P., LONGUNESSE E. [1998], « Patrimoine, identité, enjeux politiques », *Cahiers de recherche, Monde arabe contemporain*, Gremmo, Lyon.
- BIANQUIS A.-M. [1993], *Damas, miroir brisé d'un orient arabe*, Paris, Autrement, série Monde, n° 65.
- DANGER [1937], « La ville de Damas, le projet d'aménagement », *Revue Urbanisme*, n° 55, p. 121-164.
- DAVID J.-C., HUBERT D. [1982], « Maisons et immeubles du début du XX<sup>e</sup> siècle à Alep », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 102-111.
- DAVID J.C. [2000], « Présence du passé : élaboration des patrimoines citadins », *La ville en Syrie et ses territoires : héritages et mutations, Bulletin d'Études Orientales*, t. LII, Damas, p. 333-346.
- FRIÈS F. [2000], *Damas (1860-1946). La mise en place de la ville moderne. Des règlements au plan*, IFEAD, Thèse, Université Paris VIII, p. 239 p.
- GAUDIN J.-P. [1992], « L'urbanisme au Levant et le Mandat Français », *Architectures Françaises d'Outre-mer*, Liège, Mardaga/IFA, coll. « Villes ».
- GELIN M. [2002], *L'archéologie en Syrie et au Liban à l'époque du mandat (1919-1946)*, Paris, P. Geuthner, 133 p.
- PAQUEREAU B. [2003], *La mise en valeur du patrimoine architectural de Damas*, IFEAD, Mémoire de maîtrise, Université Rennes II.
- RAYMOND A. [1979], « La conquête ottomane et le développement des grandes villes arabes, le cas du Caire, de Damas et d'Alep », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 27, Aix-en-Provence, p. 115-133.
- SAUVAGET J. [1934], « Esquisse d'une histoire de la ville de Damas », *Revue des études islamiques*, p. 421-480.
- VALTER S. [2002], *La construction nationale syrienne*, Paris, CNRS Éditions, 399 p.
- WEBER S. [1999], « Ottoman Damascus of the 19th century », in *10<sup>e</sup> Congrès international d'art turc, Genève, 17-23 septembre 1995*, p. 731-740.



La gare de Hijaz, dessinée par de Aranda, 1917 : projet d'aménagement.  
(© Carine Sabbagh, 2004)



Immeuble Abîd, dessiné par de Aranda, 1906. (© Carine Sabbagh, 2004)



Hôpital rénové.  
(© Carine Sabbagh, 2004)



Le chantier d'un hôtel de luxe, 2004.  
(© Carine Sabbagh, 2004)

Quartier de Salhiyeh.  
(© Carine Sabbagh, 2004)



Bâtiment Écochard, dans le Palais Azem.  
(© Carine Sabbagh, 2004)

## ERRATA

Numéro 33 (1/2005)

1/ À la page V du cahier photo, au lieu de « immeubles Khédiviaux, rue Emad El dine, 1911, Arch. Antonio Lashia », il faut lire « Rue Mohamed Farid, tronçon sud, au second plan à gauche, immeuble Brian Davis, 1911, Archit. Robert Williams ».

2/ La photo ci-dessous remplace la photo 1 à la page 81 de l'article de Carine Sabbagh intitulé « Damas, la reconnaissance patrimoniale en question ».



*Photo 1 : Quartier de Salhiyeh*